BÉDÉE

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20260622-DCM22062026069-DE

Convocation du 16 juin 2026
Affichée / Publiée le 16/06/2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**27**
Quorum :	**14**
Présents :	22
Absents :	**6**
Procurations :	4
Votants :	25

LE VINGT DEUX JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Chrystel CAULET, Mathieu LEVILLAIN, Christine PERTUISEL, Raymond BLOUET, **Adjoints.** Annick VIVIEN, Francine RABINIAUX, Valérie HAMONIC, Caroline COPPENS, Régis BOUGIS, Nicolas VOLLE, Flavie ANNE, David LE LARGE, Lydie THEBAULT, Angélique CHARVET, Gwenaëlle PENSIVY, Vincent GRUFFAT, Alexis FAUCHEUX.

EXCUSÉS ET ABSENTS : Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Nicolas VOLLE, Geoffroy CLAIN, Pierre PIRON, Mathias JOLY.

PROCURATIONS : Jean RONSIN à Raymond BLOUET, Agnès GODREUIL à Annick VIVIEN, Geoffroy CLAIN à Régine LEFEUVRE, Pierre PIRON à Jean-Paul RONSIN.

SECRETAIRE de SEANCE : Régine LEFEUVRE.

OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE ET DU REGLEMENT INTERIEUR de la MEDIATHEQUE

(N°2026-069)

Elisabeth ABADIE, Adjointe déléguée à la culture et au tourisme, expose que les horaires d'ouverture au public et du la médiathèque LaBulle ont été définis en 2019, dans le cadre de l'ouverture de ce service municipal dans les nouveaux locaux de la rue des Rosiers.
Au regard des chiffres de la fréquentation du public, moindre le samedi après-midi, la modification de ces horaires a été débattue en commission culture, lors de sa réunion du 30 avril dernier.
Elle rappelle les débats qui ont notamment porté sur :

- l'amplitude d'ouverture comparée à d'autres médiathèques du réseau Avélia et leurs particularités,
- la fréquentation et les activités de la médiathèque qui se sont renforcées. Actuellement, avec une même amplitude horaire, les mercredis sont plus fréquentés et le nombre de prêts est quasiment le double du samedi,
- les horaires actuels, distincts sur les périodes de vacances scolaires, qui sont inchangés depuis le Covid.

Après avoir présenté les objectifs de ces changements d'horaires pour les usagers et pour le personnel, la proposition ci-dessous représentant un volume hebdomadaire de 16h a été entérinée.

Mardi (3h)	Mercredi (7h)	Vendredi (3h)	Samedi (3h)	Total
16h-19h	10h-13h 14h-18h	16h-19h	10h-13h	16h

Monsieur le Maire propose de les valider, et d'actualiser le règlement intérieur sur ce point.

Vu l'article L2121-29 du CGCT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide des horaires ci-dessus d'ouverture au public de la médiathèque municipale LaBulle,
- précise que ces horaires d'ouverture au public s'appliqueront à compter du 1er juillet 2026,
- modifie le règlement intérieur de la médiathèque LaBulle sur ce point.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.

MAIRIE DE BÉDÉE ILLE-ET-VILAINE